

# PROCES-VERBAL

## du Conseil Communautaire n°4

### Séance du 27 février 2017 à Sarre-Union

(Date de convocation : 23 février 2017)

Nombre de membres	
En exercice : 67	Quorum : 34
Présents : 56	
Titulaires : 52	Suppléants : 4
Procurations : 3	Absents : 8
Nombre de votants : 59	

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 27 février à 19h00, l'organe délibérant de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la Corderie à Sarre-Union, sous la présidence de **M. Marc SENE**.

**Délégués titulaires présents :** M. BACH Francis, M. BACH Freddy, M. BAUER Hervé, Mme BECK Béatrice, M. BOYON Benoît, M. BRUMM Richard, M. BRUPPACHER Frédéric, M. BUCHY Robert, Mme BURR Christine, M. BURR René, M. BURRY Francis, M. DIERBACH Guy, Mme DOLLE Marie-Thérèse, M. EBERHARDT Jacky, M. ENGELMANN Didier, Mme GIESLER Marie-Claire, M. GLATH Gabriel, Mme GRAH Sylvie, M. GROSS Olivier, M. HECKEL Dany, M. HOFFMANN Thierry, M. KLEIN Rémy, Mme KOEPEL Simone, M. KUFFLER Michel, M. KURTZ Francis, M. MATHIA Jean, Mme MELCHIORI Jacqueline, M. MORITZ Armand, M. MUGLER Marcel, M. NICKLES Jean-Pierre, M. NUSS Nicolas, M. NUSSLEIN Paul, M. OSSWALD Pierre, Mme OURY Nicole, Mme PHILIPPE Carole, Mme REEB Sylvie, M. RIEGER Marc, M. SCHACKIS Jean-Pierre, M. SCHMITT Jean-Marc, Mme SCHMITT Marianne, Mme SCHNEPP Marianne, M. SCHORUNG Francis, M. SCHREINER Aimé, M. SENE Marc, M. STOCK Gaston, Mme STOEBSNER Guillemette, M. STUTZMANN Gérard, M. WAHL Roger, M. WEBER Sylvain (jusqu'à 19h50 – DCC37), M. WEIRICH Christian, M. WURSTEISEN Jean-Jacques, M. ZIMMERMANN Alain.

**Délégués suppléants présents :** M. MULLER Rodolphe en remplacement de M. BLASER Jean-Marie, M. KUCHLY Charles en remplacement de M. CLAUSS Marc, M. René HAEHNEL en remplacement de M. STOCK Bruno, M. BOURGER Jean-Luc en remplacement de M. TERRASSON Claude.

**Délégués absents ayant donné procuration :** M. BORTOLUZZI Claude à M. Pierre OSSWALD, Mme DENTZ Léa à Mme Nicole OURY, Mme KUFFLER Sylvie à M. M. GLATH Gabriel.

**Délégués absents non suppléés et non représentés :** Mme ACHARD Patricia, M. HOLTZSCHERER Gilbert, M. JUNG Christophe, M. KLEIN André, M. LEIBEL François, M. MULLER Joël, M. SCHEUER Jean-Louis, Mme SEBAA Christelle.

**Secrétaire de séance :** Mme Sylvie GRAH

#### Ordre du jour :

- I. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Communautaire en date du 08 février 2017
- II. Présentation du projet de plateforme Handicap à Diemeringen et demande de subventions (délibération n°2017-36)
- III. Présentation du projet de micro-crèche à Waldhambach et demande de subventions (délibération n°2017-37)
- IV. Finances communautaires
  - IV.1. Tarifs de la Redevance Ordures Ménagères 2017 (délibération n°2017-38)
  - IV.2. Ouverture d'une ligne de trésorerie au budget Annexe OM-Déchèterie (délibération n°2017-39)
  - IV.3. Indemnités de Conseil au Trésorier de Sarre-Union (délibération n°2017-40)
- V. Désignation des représentants au sein d'organismes extérieurs - 2 (délibération n°2017-41)
- VI. Divers

\*\*\*\*\*

*Le Président ouvre la séance à 19h00 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.*

#### I. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue en date du 08 février 2017

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue, en date du 08 février 2017, en notant qu'aucune remarque n'a été émise à son encontre.

## **II. Présentation du projet de plateforme Handicap à Diemeringen et demande de subventions (délibération n°2017-36)**

M. Raphaël BAUER, chargé de mission « Développement et Transition énergétique », présente cette opération qui avait été initiée par l'ex- Communauté de Communes de l'Alsace Bossue. En effet, 2015, la Communauté de Communes avait acquis une partie des bâtiments administratifs de la friche GPA à Diemeringen, dans la perspective de les réhabiliter et d'y aménager deux unités distinctes :

- Une unité pour l'accueil d'enfants handicapés, notamment atteints de troubles relevant du spectre de l'autisme (entre 12 et 15 enfants), en partenariat avec l'IME-SESSAD ;
  - Une unité d'accueil de jour de personnes âgées (15 personnes), en partenariat avec le CSI.
- Ces deux unités seraient mises à disposition des partenaires au travers d'un bail locatif.

En décembre 2016, le conseil communautaire de l'ex- Communauté de Communes de l'Alsace Bossue avait validé, à son stade Avant-Projet Définitif (APD), le principe de cette opération. Le programme des travaux cherche à intégrer des ambitions éco-exemplaires, en particulier :

- Une approche bioclimatique et la réalisation d'un bâtiment passif,
- Une construction bois avec utilisation de matériaux bio-sources (avec un bardage tavaillon de châtaignier des Vosges du Nord),
- La mise en place de formation « bâtiment passif » pour les entreprises retenues,
- Une dimension « solidaire » avec instauration de clauses sociales dans les marchés.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération se présente comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RESSOURCES PREVISIONNELLES			
Désignation	Montant HT APS	Partenaires	Désignation	Etat	Montant HT APS
Travaux	1 140 266 €	Région Grand Est	Appel à projets Passif	en cours	36 000 €
			Appel à projet bois construction	en cours	48 000 €
Maîtrise d'œuvre/ Etudes (prévisionnel)	200 000 €		Appel à projet Chaudière bois	en cours	5 000 €
			Appel à projet Etude Passif	en cours	5 200 €
Imprévus/ Assurance/annualisation/ assurances	115 000 €	Etat	TEPCV	acquise	129 500 €
			DETR	en cours	230 000 €
			Contrat de ruralité	en cours	95 000 €
			Dotations Soutien aux investissements publics	acquise	230 000 €
		Europe	soit 37,1 % de 800 000 €	en cours	296 800 €
		Autres			
			Auto-financement CCA8 (26%)		
<b>Montant total des dépenses prévisionnelles Phase APD HT</b>	<b>1 455 266 €</b>	<b>Montant total des ressources prévisionnelles APD HT</b>			<b>1 455 266 €</b>

Ce projet est susceptible de bénéficier du soutien de différents co-financeurs :

- L'Union Européenne au titre du FEADER ;
- L'Etat au titre du programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV), de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), du Fonds de soutien à l'Investissement Local (FSIL), ainsi que du Contrat de Ruralité ;
- La Région Grand Est dans le cadre de ses différents appels à projets ;

Par ailleurs, le Président rappelle aux membres du Conseil que la mise en œuvre de cette opération reste conditionnée aux possibilités d'inscription budgétaire pour l'année 2017.

Le Conseil et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE l'Avant-Projet Définitif du projet de construction d'une plateforme Handicap à Diemeringen ;
- CHARGE le Président de solliciter le soutien financier de l'Union Européenne (FEADER), de l'Etat (TEPCV, DETR, FSIL et contrat de ruralité) ainsi que de la Région Grand Est (appel à projets divers) ;
- CHARGE le Président de signer le dossier de demande de permis de construire ainsi que toutes les pièces de ce dossier.

## **III. Présentation du projet de micro-crèche à Waldhambach et demande de subventions (délibération n°2017-37)**

M. Raphaël BAUER, chargé de mission « Développement et Transition énergétique », présente cette opération qui avait été initiée par l'ex- Communauté de Communes de l'Alsace Bossue.

En 2016, la Communauté de Communes avait engagé une réflexion visant à accroître les capacités d'accueil de jeunes enfants sur le territoire de l'Alsace Bossue. En effet, près d'une vingtaine d'enfants étaient inscrits sur liste d'attente à la chèche de Diemeringen.

Plusieurs hypothèses avaient été abordées :

- la création de 10 places supplémentaires à la maison de jeunesse de Diemeringen : projets couteux et ne présentant pas des conditions de confort optimales ;
- Le réaménagement du foyer d'hébergement : mais locaux pas disponibles avant 2018/2019 ;
- Lancement d'une étude de faisabilité sous dispositif « micro-chèche et recherche de locaux.

La commune de Waldhambach ayant proposé de mettre à disposition pour cette opération, le bâtiment de l'ancien restaurant « A l'Etoile », les études préalables de faisabilité ont étudié les possibilités de réaménagement de ces locaux. Ces derniers présentaient aussi l'intérêt d'être en bon état, de posséder un grand parking et d'offrir une localisation opportune au centre du village.

Il a été également envisagé de confier la gestion de cet équipement à la SPL « AB ENFANCE ».

Le plan de financement prévisionnel de cette opération se présente comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RESSOURCES PREVISIONNELLES	
Désignation	Montant HT AVP	Partenaires	Désignation
Travaux	244 000 €	CAF	
			112 500 €
Maitrise d'œuvre/ SPS	21 500 €	Etat	DETR
			68 875 €
Imprévus/ Assurance	10 000 €	Etat	contrat de ruralité
			30 000 €
		CCAB	Autofinancement (24 %)
			64 125 €
<b>Dépenses totales AVP HT</b>	<b>275 500 €</b>	<b>Ressources totales AVP HT</b>	<b>275 500 €</b>

*Il est à noter que la commune de Waldhambach réalisera les travaux de démolition ainsi que le désamiantage du site.*

Ce projet est susceptible de bénéficier du soutien de différents co-financeurs :

- L'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), du Fonds de soutien à l'Investissement Local (FSIL), ainsi que du Contrat de Ruralité ;
- La Caisse d'Allocations Familiales.

Le Président rappelle aux membres du Conseil que la mise en œuvre de cette opération reste conditionnée à son inscription budgétaire pour l'année 2017.

Le Conseil et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE l'Avant-Projet Définitif du projet de construction d'une micro-crèche à Waldhambach ;
- CHARGE le Président de solliciter le soutien financier de l'Etat (DETR, FSIL et contrat de ruralité) et de la Caisse d'Allocations Familiales ;
- CHARGE le Président de signer le dossier de demande de permis de construire ainsi que toutes les pièces de ce dossier.

*Le Président note le départ de M. WEBER Sylvain, délégué de la commune de Sarrewerden, à 19h50.*

#### **IV. Finances communautaires**

##### **IV.1. Tarifs de la Redevance Ordures Ménagères 2017 (délibération n°2017-38)**

Le Président, sur proposition des membres de la Commission Ordures Ménagères et Patrimoine, réunis le 22 février 2017, présente et soumet au vote de l'Assemblée les trois scénarios d'évolution et d'harmonisation de la grille tarifaire 2017 pour la Redevance Ordures Ménagères.

Le Président ouvre le débat avec les membres de l'Assemblée.

*Il fait part de la lettre reçue de M. Hoffmann d'Oermingen s'opposant à l'augmentation tarifaire envisagée.*

*Devant les interventions de différents élus (notamment les délégués des communes de Siewiller, d'Oermingen, de Rauwiller, d'Herbitzheim, de Rimdsdorf, d'Harskirchen, d'Ottwiller), réprouvant cette forte augmentation de la redevance 2017 et qui font part de la difficulté de faire admettre de telles hausses auprès des usagers, le Président évoque la situation financière très compliquée de la nouvelle communauté de communes. En outre, il commente l'armature budgétaire imposée pour ce nouveau budget annexe Ordures Ménagères et Déchèterie qui est devenu un budget SPIC à stricte autonomie financière. Toute la difficulté réside dans le fait que ce budget annexe ne peut plus, juridiquement, être alimenté par des contributions du budget principal, comme lors des années précédentes, ce qui est dorénavant strictement interdit.*

*En outre, les coûts de personnel affecté aux OM étaient pris en charge par le budget principal, ainsi que les déficits antérieurs cumulés. En gardant le niveau de redevance 2016, ce budget annexe accuserait un déficit d'environ 650.000 €. Or, ce budget à autonomie financière doit être voté en équilibre et les dépenses doivent être couvertes par les recettes des usagers du service.*

*Le Trésorier ainsi que le Directeur Général des Services expliquent que présenter un budget en déséquilibre exposerait la communauté de communes à une saisine immédiate de ce budget par les services préfectoraux qui fixeraient de façon autoritaire le niveau de redevance nécessaire à l'équilibre.*

*Les difficultés de trésorerie, à distinguer des aspects budgétaires, dont souffrent ce budget annexe s'expliquent par le report d'encaissement sur 2017 du dernier semestre de facturation 2016 et des difficultés que rencontrent les services du trésor dans l'encaissement des chèques des redevables de l'ex-CCAB, après suspension temporaire des virements automatiques.*

*La hausse tarifaire étant également une conséquence de l'augmentation sensible des contributions demandées aux EPCI par le SYDEME, la problématique de ce syndicat sont évoquées (notamment par les délégués des communes d'Herbitzheim, de Sarre-Union et de Rimdsdorf). L'opacité de gestion de ce syndicat est mise en exergue, en particulier son fort niveau d'endettement dont le montant réel n'est pas communiqué. Une éventuelle sortie de la CCAB du SYDEME est également envisagée, mais ce qui lui imposerait une prise en charge d'une part de l'endettement du SYDEME (évaluée à 5 millions d'€ pour l'Alsace Bossue) alors que la communauté de communes devrait assumer, par ailleurs, de nouvelles dépenses afin de trouver d'autres filières pour le traitement de ses déchets.*

*Le Président entend organiser prochainement des réunions de concertation entre tous les présidents des EPCI membres du SYDEME, afin d'aboutir à une opposition collective à la politique menée par le SYDEME.*

*Le délégué de Lorentzen demande si une mensualisation pourrait être mise en place afin d'amortir l'impact des facturations à l'avenir. Le trésorier évoque la question de l'encaissement et de l'affranchissement qui ne seraient plus envisageable à Sarre-Union (faute de moyen), ce qui engendrerait des coûts supplémentaires. Par contre il serait pertinent de mettre en place les moyens de paiement à distance (systèmes TIP et TIFI).*

*La déléguée de Mackwiller demande si les exonérations pour les étudiants hébergés hors du domicile parental seraient maintenues.*

A l'issue de ce débat, le résultat du scrutin se présente comme suit :

Scénario n°1 :

Nombre de votants : 58	Pour : 19	Contre : 19	Abstention : 20
------------------------	-----------	-------------	-----------------

Le scénario n°1 est rejeté à la majorité.

Scénario n°3 :

Nombre de votants : 58	Pour : 14	Contre : 30	Abstention : 14
------------------------	-----------	-------------	-----------------

Le scénario n°3 est rejeté à la majorité.

Scénario n°2 :

Nombre de votants : 58	Pour : 35	Contre : 13	Abstention : 8
------------------------	-----------	-------------	----------------

Le scénario n°2 est adopté à la majorité.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la grille tarifaire 2017 de la Redevance Ordures Ménagères comme suit ;

Famille de	REOM 2017
1 personne	111,00 €
2 personnes	221,00 €
3 personnes	332,00 €
4 personnes	443,00 €
5 personnes	506,00 €
6 personnes et plus	542,00 €
<b>Résidence secondaire</b>	221,00 €
<b>Gîte rural</b>	92,69 €
<b>Maison de retraite</b> Prix par pensionnaire	59,48 €
<b>Professionnels</b>	
120 L	225,60 €
240 L	451,20 €
770 L	1.447,60 €

- AUTORISE le Président à signer tous les documents afférent à ce dossier ;

#### **IV.2. Ouverture d'une ligne de trésorerie au budget Annexe OM-Déchèterie (délibération n°2017-39)**

Le Président rappelle à l'Assemblée que l'ex- Communauté de Communes de l'Alsace Bossue disposait d'une ligne de trésorerie interactive d'un montant de 1.500.000 €. Cette ligne de trésorerie, ouverte sur le budget principal et mobilisée à hauteur de 1.200.000 €, arrive à échéance le 24 mars 2017. Il sera alors procédé à son remboursement.

Par ailleurs, comme les redevances Ordures Ménagères des deux anciens EPCI du second semestre 2016 n'ont pu être mandatées qu'en 2017 (suite à la fusion comptable et budgétaire des deux anciens EPCI), la trésorerie du budget annexe OM-Déchèterie (budget en régie avec autonomie financière) accuse une certaine tension du fait de ce report d'encaissement.

Afin de faire face aux dépenses courantes, dans l'attente des entrées de redevances, il est proposé d'ouvrir une nouvelle ligne de trésorerie interactive auprès de la CAISSE D'EPARGNE répondant aux caractéristiques suivantes :

Montant :	1.500.000 €
Durée :	12 mois renouvelables
Taux d'intérêt (base de calcul : exact/360) :	EONIA + marge de 0,75 %
Process de traitement automatique :	- Tirage : crédit d'office - Remboursement : débit d'office
Demande tirage :	Aucun montant minimum
Demande de remboursement :	Aucun montant minimum
Paiement des intérêts :	Chaque trimestre civil par débit d'office
Frais de dossier :	Néant
Commission d'engagement :	0,10 % prélevée en une seule fois, soit 1.500 €
Commission de mouvement :	Néant
Commission de non-utilisation :	0,05 %

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Nombre de votants : 58	Pour : 56	Contre : 1	Abstention : 1
------------------------	-----------	------------	----------------

- APPROUVE l'ouverture d'une ligne de trésorerie interactive auprès de la CAISSE D'EPARGNE selon les conditions citées ci-dessus ;

- AUTORISE le Président à signer tous les documents afférent à ce dossier.

#### **IV.3. Indemnités de Conseil au Trésorier de Sarre-Union (délibération n°2017-40)**

Le Président rappelle aux membres du Conseil que l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 a créé la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue issue de la fusion de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue et de la Communauté de communes du Pays de Sarre-Union. L'article 11 de cet arrêté préfectoral précise que les fonctions de comptable assignataire de la communauté de communes seront assurées par le responsable du centre des finances publiques de Sarre-Union.

Aussi, le Conseil Communautaire,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DEMANDE le concours du Receveur pour assurer des prestations de conseil ;
- ACCORDE l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an ;
- DECIDE que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à M. François MATHIS, Receveur ;
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces de ce dossier.

#### **V. Désignation des représentants au sein d'organismes extérieurs - 2 (délibération n°2017-41)**

Le Président informe l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à la désignation des conseillers de la nouvelle Communauté de Communes de l'Alsace Bossue, chargés de représenter la collectivité auprès des organismes extérieurs cités ci-dessous.

Le Conseil :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue issue de la fusion de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue et de la Communauté de Communes du Pays de Sarre-Union ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DESIGNÉ les conseillers communautaires suivants en tant que représentants de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue au sein des organismes et associations figurant ci-après :

<b>Organisme Extérieur</b>	<b>Délégué Titulaire</b>	<b>Délégué Suppléant</b>
CA du Lycée Georges Imbert à Sarre-Union	M. Benoît BOYON	Mme Patricia ACHARD
Association Grange Aux Paysages (CIN)	M. Joël MULLER	M. Gabriel GLATH en remplacement de M. Jean MATHIA (à la demande de ce dernier)

#### **VI. Divers**

Aucun point divers présenté en séance.

\*\*\*\*\*

*Après avoir épuisé les points de l'ordre du jour, le Président lève la séance à 21h40.*

**Pour Extrait Conforme**

A Sarre-Union, le 10 mars 201

Le Président,  
M. Marc SENE



